

En Marche...

LA SUITE !

Numéro 35 - 13 avril 2001

FEMMES DES AMÉRIQUES EN ROUTE VERS LE SOMMET DES PEUPLES : DOSSIERS DROITS HUMAINS ET DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Nous voilà enfin prêtes à prendre nos valises pour nous diriger vers Québec! La semaine s'annonce chargée et passionnante. Nous aurons l'occasion d'échanger pleinement avec nos sœurs du sud, de proposer des alternatives, de tisser et renforcer nos liens avec tous les secteurs de la société civile et surtout, de faire entendre au monde entier que les femmes des Amériques sont solidaires et toujours déterminées à changer les choses! Nous crierons haut et fort que la mondialisation a un sexe et qu'elle est sexiste, qu'elle a impact dévastateur sur toute les sphères de la vie des femmes. Nous nous acharnerons pour que soient intégrées, dans tous les forums, notre perspective féministe et nos propositions.

Dans ce numéro du En Marche, nous avons reçu les textes de femmes qui travaillent pour la défense de droits humains et sur le désengagement de l'État.

NOS DROITS HUMAINS

L'objectif des négociations au Sommet des Amériques, c'est la ZLEA, l'intensification du libre-échange, et non la réalisation des droits humains. Pourtant tout comme le Parlement canadien considère toute nouvelle loi à la lumière de la *Charte des droits et libertés*, les institutions financières et commerciales internationales devraient se préoccuper de la cohérence entre les nouveaux accords sur le commerce et

l'investissement, d'une part, et le droit international relatif aux droits humains, d'autre part. En fait, le droit international relatif aux droits humains devrait constituer le cadre dans lequel se conçoivent et se négocient ces nouveaux accords économiques ainsi que la norme à partir de laquelle on en évalue le succès. « Nous vivons dans un monde où les violations des ententes commerciales sont considérées plus sérieuses que les violations des droits humains. » Warren Allmand, Droits et Démocratie

Les droits humains promis

En 1948, les Nations Unies ont adopté la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH), établissant que les droits humains étaient des principes universels devant s'appliquer au-delà des frontières nationales, religieuses, raciales et culturelles. Ils englobent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels

Par la suite, des traités portant sur des catégories spécifiques de droits humains ont été négociés, par exemple le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (le Pacte), et la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Une fois ces accords ratifiés, les États signataires sont légalement tenus de s'y conformer.

Le Pacte, par exemple, a été ratifié par 142 États, dont 27 des 34 États participant aux négociations sur le libre-

échange dans les Amériques. Le Pacte **oblige** les États à prendre des mesures progressives afin d'assurer la réalisation de certains droits, tels que ceux à l'alimentation, au travail, au logement, à un niveau de vie suffisant, à la santé et à l'éducation ainsi que ceux de former des syndicats et de participer à la vie culturelle.

Sous l'égide de l'*Organisation des États américains* (OEA), un accord régional de défense des droits humains appelé *Convention américaine relative aux droits de l'homme* a été adopté en 1969. Une Commission ainsi qu'une Cour régionales ont été créées afin d'en superviser l'application. **Dans l'hémisphère, seule une minorité d'États n'ont pas encore ratifié la Convention, dont le Canada et les États-Unis.**

Les Amériques possèdent donc un système de protection des droits humains bien développé, qui englobe les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Mais ce système manque à la fois de personnel et de fonds. Dans les faits, les populations des Amériques voient leurs droits fondamentaux systématiquement et quotidiennement bafoués.

Entre le discours et la réalité

Il faut savoir que les documents de base issus des Sommets antérieurs ont accordé une grande importance à la promotion et à la protection des droits humains, considérés comme une préoccupation majeure pour les gouvernements du continent. Et bien que la plupart des questions à l'ordre du jour de la prochaine rencontre concernent l'économie et le commerce, on y discutera également de la façon de renforcer la démocratie. Pourtant, malgré les nombreux

engagements des gouvernements, les motifs de préoccupation d'organisations de défense des droits fondamentaux comme Amnistie internationale sont légion : **Tout d'abord, les situations de pauvreté absolue sur le continent démontrent que les droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux sont déniés.**

De plus, les violations des droits civils et politiques sont multiples, souvent perpétrées contre les plus faibles et les plus marginalisés ou contre ceux qui prennent leur défense : brutalités et recours à une force excessive de la part de la police, qui se soldent trop souvent par la mort, conditions de détention éprouvantes et dégradantes, application de la peine de mort et violences contre les femmes, les minorités ethniques ou sexuelles et les populations indigènes.

La torture - pratique qui ne devrait plus être relatée que dans les livres d'histoire - continue d'être le lot quotidien de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants détenus dans des prisons ou des postes de police : agressions sexuelles, brutalité des policiers, traitements cruels

Mentionnons aussi les abus de pouvoir des policiers (arrestations et détentions arbitraires), les assassinats politiques, les exécutions et les massacres perpétrés par des groupes paramilitaires ou des groupes d'opposition armés, les mauvais traitements infligés aux demandeurs d'asile, ainsi que les menaces et le harcèlement à l'endroit des défenseurs des droits humains. La culture de l'impunité subsiste sur le continent, les victimes se voyant couramment refuser l'accès à la justice et la plupart des auteurs d'actes de violence n'étant jamais

poursuivis ou punis, en raison des lois d'amnistie.

Il existe toujours un écart considérable entre les déclarations officielles et les améliorations concrètes des droits humains dans les Amériques.

Ainsi, bien des défenseurs des droits humains - un élément essentiel du système de protection de ces droits - ont payé de leur vie ou de leur liberté leur engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits de tous. Par leur vigilance et leur dévouement constants, ils contribuent à rappeler aux États les engagements qu'ils ont pris et les obligations qui leur incombent en matière de protection des droits de leurs citoyens.

Anne Sainte-Marie, Amnistie internationale

TRAFIC DE FEMMES : UNE RÉALITÉ ACCENTUÉE PAR LA MONDIALISATION

Chelyabinsk est une grande ville industrielle entourée de petites villes. Actuellement, la plupart des manufactures sont fermées en raison de la crise économique. Les entreprises privées ne sont pas tellement enclines à engager des femmes pour diverses raisons : elles sont jeunes donc se marieront et devront bientôt obtenir un congé de maternité ou elles ont déjà des enfants et seront absentes pour des congés parentaux ou bien elles sont vieilles et on aura à leur payer une pension. Le taux élevé de chômage fait en sorte que plusieurs femmes et jeunes femmes recherche un emploi et/ou un support financier à l'étranger. Maintenant les femmes doivent subvenir à leur besoin sans aucune aide de

l'État, comme c'était le cas quelques années auparavant.

Le problème du trafic de femmes est apparu il y a environ 5 à 6 ans. Les jeunes femmes ont essayé de se trouver un emploi à l'étranger via des agences privées, de tourisms ou de mannequin. On leur promet une carrière pleine de succès en tant que mannequin ou danseuse mais elles sont vendues pour travailler dans la prostitution dans des pays comme le Chypre, la Grèce, la Syrie, la Turquie, Israël, l'Italie, le Japon, le Royaume Uni et les États-Unis.

En général, la population est sans espoir et fuit vers l'étranger pour trouver un travail. Environ 100 filles et jeunes femmes de notre ville et ses régions sont trafiquées. Par exemple, nous savons que du groupe de 40 femmes trafiquées vers le Chypre au début de l'année dernière, seulement une femme a réussi à s'échapper et à nous raconter son histoire. Nous savons aussi que 97% des jeunes femmes qui vont à l'étranger sont à la recherche d'un emploi. Une grande majorité se retrouve forcée à travailler dans la prostitution.

Évidemment, le trafic humain n'est pas l'unique problème de notre société d'aujourd'hui mais le désengagement de l'État et l'abus des droits humains au quotidien ne fait qu'accentuer le problème.

Vasilyeva Larisa, Coordinatrice de « Women of 90s », Russie

DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Voici le préambule de la proposition de loi du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Considérant que les droits et libertés de la personne sont indissociables et inviolables. Considérant que la pauvreté empêche la réalisation de ces droits reconnus et qu'elle viole de ce fait l'égalité en droits. Considérant que la pauvreté est causée par des systèmes injustes, axés sur les profits de quelques-uns, dont les effets se sont aggravés vers la fin du vingtième siècle en se mondialisant, occasionnant ainsi des manquements graves à la solidarité, des précarités qui s'accumulent jusqu'à la misère et des inégalités répétées qui excluent une partie de la population d'un juste partage de la richesse et de la qualité de vie. Considérant que les inégalités séculaires entre les hommes et les femmes ont inscrit structurellement la pauvreté des femmes dans la société. Considérant qu'il est universellement reconnu que la pauvreté affecte de façon majeure la santé et le bien-être des populations.

Considérant que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs. Considérant qu'il en va de la responsabilité de toute la société de se joindre aux personnes en situation de pauvreté pour rétablir la solidarité, éliminer les situations injustes et discriminatoires qui les condamnent à l'exclusion et rendre effective la réalisation des droits. Considérant qu'en 1995, les États du monde se sont engagés à éliminer la pauvreté sur la planète et à entreprendre des actions nationales décisives pour honorer cet engagement. Considérant qu'en proclamant 1996, Année internationale de l'élimination de la pauvreté, le secrétaire général des Nations Unies a exprimé l'État de la connaissance des solutions en déclarant que "la progression éthique de l'humanité

arrive lorsque les idéaux moraux amènent des obligations légales spécifiques". Considérant qu'au Québec, dans l'esprit de la Première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté commencée en 1997, des centaines de milliers de personnes ont concrétisé cet idéal en réclamant une loi sur l'élimination de la pauvreté jusqu'à la conduire à la présente Assemblée.

Considérant que l'équilibre de l'ensemble de la société est favorisé quand la pauvreté est éliminée. Considérant la nécessité, malgré les obstacles, d'appliquer au niveau d'un État des principes qui doivent traverser les frontières. Considérant que la solidarité doit transcender ces frontières et que des sociétés et leurs gouvernements doivent prendre le risque de ce à quoi ils croient. Considérant la volonté manifeste de la population. Considérant que la pauvreté est intolérable et inacceptable. Afin que chaque personne puisse accéder à ses rêves dans un Québec sans pauvreté et que toute la société en devienne plus épanouie.

ANNONCES

Les femmes qui marcheront dans le contingent femmes de la marche du 21 avril à Québec sont invitées à faire preuve de créativité visuelle! Vous pouvez mettre vos dossards de la Marche mondiale, vous habiller aux couleurs de la Marche, apporter vos pancartes, vos messages, vos revendications.

Ce bulletin est produit par :
Fédération des femmes du Québec
Tél (514) 876-0166, téléc. : 876-0162
Site Internet www.ffq.qc.ca
Courriel mdavid@ffq.qc.ca